AN/SS

IVRY S/SEINE

Arrêtés municipaux

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE

RUE GAGNEE (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Gagnée par la société Nouvelle Travaux Publics et Particuliers (S.N.T.P.P.) – 2 rue de la Corneille – 94120 Fontenay-sous-Bois, agissant pour le compte du service Maintenance Travaux Voirie – Direction des Espaces Publics de la Ville d'Ivry-sur-Seine (réalisations d'un plateau surélevé et des enrobés),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Gagnée** à compter du **5 février 2024** à **9 heures** jusqu'au **23 février 2024** à **16 heures 30 :**

- **Neutralisation successive de chaque demi-chaussée :** la **circulation alternée** sera géré par feux tricolores provisoires,
- **Neutralisation de quatre places de stationnement** au droit du n°15 afin d'y installer une base vie,
- **Maintien du cheminement piéton** sur trottoir,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h (rappel).**

ARTICLE 2 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Gagnée** à compter du **19 février 2024** à **8 heures 30** jusqu'au **21 février 2024** à **16 heures 30 :**

- **Rue barrée sur le tronçon compris entre la rue Gaston Monmousseau et le n°17,**
- Les **déviations de la circulation** se feront :
  - dans un sens par les rues Champollion, de la Concorde et boulevard de Stalingrad (Vitry sur Seine).
  - dans l'autre sens par le boulevard de Stalingrad, l'avenue Henri Barbusse, les rues Jean le Galleu et Marcel Hartmann, le rond-point Jaroslaw Dombrowski et rue Amédée Huon.
- **Mise en impasse** pour la desserte riveraine uniquement **sur le tronçon compris entre le boulevard de Stalingrad et le n°17 avec limitation de vitesse à 30 km/h,**
- **Mise en impasse** pour la desserte riveraine uniquement **sur le tronçon compris entre la rue Gaston Monmousseau et le n°25 avec limitation de vitesse à 30 km/h.**

IVRY S/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Nouvelle Travaux Publics et Particuliers (S.N.T.P.P.) – 2 rue de la Corneille – 94120 Fontenay-sous-Bois.

FAIT EN MAIRIE, LE 22 JAN. 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 Val-de-Marne

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 23 JAN. 2024

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 Val-de-Marne

Nathalie Leberthon